



# LE SYNDICALISTE MILITANT FO

**XIX<sup>ème</sup> CONGRES FÉDÉRAL**  
Du 07 au 09 juin 2012  
RONCE LES BAINS (17)



N° 3

CIRCULAIRE TEXTILES ARTIFICIELS

28 Février 2012

## **FORCE OUVRIÈRE ne peut cautionner une grille des salaires minima conventionnels qui écrasent les valeurs de chaque coefficient**

Le 8 février 2012, s'est tenu une réunion paritaire sur les Salaires dans la branche des Textiles Artificiels. Le porte-parole du patronat nous a tout d'abord décrit un tableau de la conjoncture économique en "yoyo" avec des entreprises qui arrivent à tirer leur épingle du jeu et d'autres non.

Le décor était donc planté et la négociation pouvait donc démarrer "sur fond de crise", ce à quoi la délégation **FORCE OUVRIÈRE** a rétorqué que ce n'est nullement aux salariés de payer cette crise, qui est avant toute chose une conséquence financière orchestrée par les marchés boursiers et les spéculateurs de tous poils.

Pour la délégation **FORCE OUVRIÈRE**, le constat est que 6 coefficients sont impactés par le montant du SMIC actuel (1398,37€), et seulement 37,00€ séparent le coefficient 200 du coefficient 300 (soit 8 coefficients d'agents).

Pour réactiver cette grille salariale, **FORCE OUVRIÈRE** a fait la proposition suivante :

- ☛ coefficient 200 (soit le pied de grille) : appliquer la valeur du SMIC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012,
- ☛ coefficient 300 : atteindre au moins la valeur de 1600,00€.

Cela entraînerait automatiquement un écart conséquent entre chaque coefficient, et de facto, une véritable grille hiérarchisée et structurée.

La délégation **FORCE OUVRIÈRE** a rappelé que le salaire de base se calcule sans intégration d'éléments de rémunération (primes...). Aujourd'hui, nous déplorons que certaines entreprises intègrent différentes primes pour atteindre ces minima.

La première proposition de cette Chambre Patronale a été de l'ordre de 2% pour l'ensemble des coefficients de la grille. Proposition rejetée par l'ensemble des Organisations Syndicales.

**Après une suspension de séance, la chambre patronale nous a proposé une ultime augmentation de 2,44% sur l'ensemble de la grille, 2,44% sur la prime de panier, 2,44% sur les RAG avec application au 1<sup>er</sup> février 2012, ainsi qu'une clause de révision en septembre 2012.**

**INSUFFISANT POUR FORCE OUVRIÈRE qui ne peut cautionner une grille non hiérarchisée avec des écarts insignifiants qui ne font que tasser la grille, mais qui a trouvé preneur puisque CFTC et CFE-CGC ont validé l'accord depuis.**



Nous avons également profité de cette plénière pour demander l'ouverture de négociation à la Chambre Patronale afin de revoir de fond en comble l'architecture de cette grille salariale.

Sur ce point, gageons qu'une réponse favorable nous soit donnée assez rapidement.

**A suivre....**

### **Grille des salaires 2012**

<b>Coefficient</b>	<b>Salaire Mensuel (pour 152,19h)</b>
200	1 414,00€
210	1 414,00€
225	1 417,00€
240	1 420,00€
255	1 423,00€
270	1 432,00€
285	1 441,00€
300	1 452,00€
315	1 469,00€
330	1 493,00€
345	1 584,00€
360	1 693,00€
375	1 805,00€
390	1 913,00€
405	2 062,00€
420	2 211,00€
435	2 362,00€
450	2 517,00€
500	2 884,00€
600	3 631,00€
700	4 565,00€
800	5 683,00€

### **ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE  
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

**Email : [fedechimie\\_cgtfo@wanadoo.fr](mailto:fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr) - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>**